

OBJET : Appel aux candidats à un changement d'affectation dans un emploi définitivement vacant à conférer dans le Centre d'autoformation et de formation continuée de l'enseignement de la Communauté française à Tihange.

Réseaux : Communauté française
Niveaux & Services : tous niveaux

◆ Aux chefs des établissements d'enseignement secondaire spécialisé organisé par la Communauté française

Autorités : Direction générale des Personnels de l'enseignement **Signataire :** Bernard GORET
Gestionnaires :
Personne- ressources : Jacqueline ANCIAUX – Jonathan BOUGENIERE
Mail : jacqueline.anciaux@cfwb.be - jonathan.bougeniere@cfwb.be

Nombre de pages : 7 **texte :** 3 **- annexes :** 4
Téléphone pour duplicata :
Mots-clés :

J'ai l'honneur de vous transmettre une copie de l'appel publié au Moniteur belge du 6 septembre 2006.

J'attire votre attention sur le fait que les demandes doivent être introduites sous peine de nullité, par pli recommandé à la poste, le mardi 26 septembre 2006 au plus tard (la date de la poste faisant foi) à l'adresse suivante:

Ministère de la Communauté française
Direction générale des personnels de l'enseignement de la Communauté française
Direction de la carrière des personnels
Boulevard Léopold II, 44 – 3^{ème} étage, Bureau 3 E 346 à 1080 BRUXELLES.

Je vous invite à présenter la copie ci-jointe de l'appel aux candidats aux membres du personnel de votre établissement.

J'attire toutefois votre attention sur le fait que la présente circulaire vous est communiquée à titre purement informatif car **l'avis qui est publié au Moniteur belge du 6 septembre 2006 constitue la seule source d'information officielle.**

A l'avance, je vous remercie.

Le Directeur général f.f,

Bernard GORET

COMMUNAUTE FRANÇAISE

Ministère de la Communauté française

Appel aux candidats à un changement d'affectation dans un emploi définitivement vacant à conférer dans le Centre d'autoformation et de formation continuée de l'enseignement de la Communauté française à Tihange.

L'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 7 avril 1995 portant création d'un Centre d'autoformation et de formation continuée de l'enseignement de la Communauté française tel que modifié par le décret du 20 décembre 2001 visant l'accélération des nominations des membres du personnel de l'enseignement de la Communauté française, définit la mission, les attributions, l'organisation et le fonctionnement dudit centre.

Ce centre, situé à Tihange, a pour mission :

- d'apporter son concours à la préparation et l'animation de journées pédagogiques ou de stages dont les thèmes, contenus et bénéficiaires sont déterminés en concertation avec l'inspection de la discipline concernée, ou avec l'inspection des Centres psycho-médico-sociaux, ou encore avec l'administration générale de l'enseignement et de la recherche scientifique.
- de répondre aux demandes d'aide ou de soutien psycho-pédagogique qui peuvent lui être adressées par les différents personnels de l'enseignement organisé par la Communauté française.
- de préparer et animer des réunions de travail pour des groupes d'enseignants d'un établissement ou pour les membres d'une équipe d'un Centre psycho-médico-social, sur des thèmes proposés par la direction de l'établissement demandeur ou du Centre psycho-médico-social.
- de mettre à la disposition des personnels de l'enseignement organisé par la Communauté française un Centre de documentation.
- de produire, éditer des documents et outils pédagogiques à l'intention des mêmes bénéficiaires et en assurer la diffusion et la vente.
- de préparer et animer des journées pédagogiques ou des stages relatifs à l'utilisation des moyens audio-visuels et informatiques dans l'enseignement.
- d'apporter son concours à la préparation et à l'animation des journées de formation en cours de carrière destinées au personnel technique des Centres psycho-médico-sociaux de la Communauté française. Les thèmes et contenus sont déterminés par le Conseil de gestion du Centre.
- d'exploiter les outils pédagogiques mis au point dans le cadre des recherches en pédagogie financées par la Communauté française et expérimenter les propositions pédagogiques formulées à l'issue des recherches précitées.

Un emploi y est à conférer par changement d'affectation définitif :

- Un emploi définitivement vacant de professeur de cours techniques ou de pratique professionnelle ou de cours techniques et de pratique professionnelle, dans l'enseignement secondaire spécialisé.

Le membre du personnel à qui sera accordé un changement d'affectation dans un emploi définitivement vacant sera affecté au Centre d'autoformation et de formation continuée de l'enseignement de la Communauté française à Tihange.

CONDITION REQUISE :

Etre nommé à titre définitif et à temps plein dans l'enseignement secondaire spécialisé organisé par la Communauté française à l'une des fonctions suivantes :

- **professeur de cours techniques,**
- **professeur de cours techniques et de pratique professionnelle,**
- **professeur de pratique professionnelle.**

DOCUMENTS A JOINDRE :

- Un curriculum vitae ;
- Une copie de l'arrêté de nomination à titre définitif ;
- Une lettre de motivation ;
- L'état de service du candidat (annexe 2).
- Une liste des formations continuées suivies (annexe 3) ;
- L'expérience du candidat dans le domaine de la formation des adultes (annexe 4) ;

FORME ET DELAI D'INTRODUCTION DES CANDIDATURES.

Les candidatures motivées doivent être introduites, sous peine de nullité, par lettre recommandée à la poste au : **Ministère de la Communauté française - Direction générale des personnels de l'enseignement de la Communauté française - Direction de la carrière des personnels - Boulevard Léopold II, 44 – 3^{ème} étage, Bureau 3 E 346 à 1080 BRUXELLES,**

Pour le mardi 26 septembre 2006 au plus tard, la date de la poste faisant foi.

Les candidatures introduites après cette date ne seront plus prises en considération.

Les demandes doivent être complétées conformément aux modèles ci-annexés (annexes 1, 2, 3 et 4).

Seront seules prises en considération, les candidatures introduites dans la forme et le délai fixés ci-dessus.

Une copie de la demande doit être adressée dans le délai fixé ci-avant à

**Monsieur STEENSELS,
Président du Conseil de gestion du Centre d'autoformation et de formation continuée de
l'enseignement de la Communauté française à Tihange
City Center I
Boulevard du Jardin Botanique, 20-22
1000 BRUXELLES**

ANNEXE 1

Candidature à un changement d'affectation pour un emploi définitivement vacant de professeur de cours techniques ou de pratique professionnelle ou de cours techniques et de pratique professionnelle, dans l'enseignement secondaire spécialisé au Centre d'autoformation et de formation continuée de l'enseignement de la Communauté française à Tihange.

NOM :

Prénom :

Adresse : n°

Code postal Localité

Date de naissance

Nommé à titre définitif :

- à la fonction de :
- date de l'arrêté de nomination :
- établissement où vous êtes affecté(e) (intitulé et adresse complète) :

.....
.....

Etes-vous dans une position administrative particulière: disponibilité pour convenance personnelle, disponibilité pour maladie, mission spéciale, congé pour prestations réduites, etc ...

Si oui, laquelle ?

Date :

Signature :

ANNEXE 2

NOM :

Prénom :

ETATS DES SERVICES ET ELEMENTS CONSTITUTIFS DE L'EXPERIENCE PROFESSIONNELLE					
Etablissement (dénomination complète)	Fonction exercée (dénomination exacte et complète)	Niveau dans lequel chaque fonction est exercée	A titre temp, Stag, Déf.	Nombre d'heures hebdomad aires par fonction et niveau	Date de début et date de fin de chaque prestation

ANNEXE 3

NOM :

Prénom :

FORMATIONS CONTINUEES SUIVIES	
Etablissement (dénomination complète)	Formation suivies (dénomination <u>exacte</u> et <u>complète</u>)

